

## Avis de Soutenance

Madame Mobio Sophie Julie AHOURE

Droit – E2DSP Toulouse

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

*L'évolution de la conjugalité en France et en Côte d'Ivoire*

dirigés par Monsieur Thierry GARE

Soutenance prévue le *jeudi 23 janvier 2020* à **14h00**

Lieu : UT1 2 rue du Doyen Gabriel Marty 31042 cedex 9  
Salle des thèses

### Composition du jury proposé

M. Thierry GARE	Université Toulouse 1 Capitole	Directeur de thèse
Mme Marie LAMARCHE	Université de Bordeaux	Rapporteur
Mme Solange MIRABAIL	Université Toulouse 1 Capitole	Examineur
M. Philippe-Joseph JACQUIN	Institut Catholique Toulouse	Rapporteur

**Mots-clés :** l'évolution, la famille, le mariage, le pacte civil de la solidarité, le concubinage,

### Résumé :

La société a évolué dans bien de domaines ainsi elle a laissé ses emprunts sur certains d'ou le droit de la famille. L'évolution dans le domaine familial est bien marquée par la liberté et l'égalité tout au long des siècles. Contraint quelquefois de fonder une famille de plein gré nous remarquons de nos jours cette liberté de contracter ou de ne pas contracter mariage. Ainsi chaque citoyen octroie le droit de choisir sa sexualité librement sans avoir à manquer aux normes préétablies. Ce même privilège lui donne aussi droit de rompre cette union de manière établie ou encadrée d'une part et d'autre part quelquefois de manière anarchique. Cette évolution montre alors nettement le désir de l'égalité de tous les citoyens devant la loi en accomplissant l'article premier de la déclaration universelle des droits de l'homme. C'est pourquoi nous avons observé durant l'histoire du droit de famille les tentatives de restauration d'égalité mais il faut reconnaître que certaines inégalités demeurent aujourd'hui encore. Néanmoins le droit de la famille continue son chemin et doit faire face à plusieurs réformes parfois au détriment du droit naturel. Ces mutations portent atteinte de temps en temps à certaines valeurs morales d'ou l'inacceptation de bon nombre de mouvements. Force est donc de reconnaître que les droits coutumiers et religieux se montrent conservateurs de certaines normes élémentaires de la vie humaine. Mais le maintien de certaines règles et la rigueur des églises catholique et musulmane ne font pas l'unanimité des opinions. Ce qui paraît logique et expression de la liberté de chacun. La liberté étant un droit primordial pour chacun, son exercice ne doit pas entraver celle de l'autre, d'ou l'expression « Ma liberté s'arrête là où commence celle de l'autre ». C'est pourquoi ce travail se veut dénonciateur des changements des règles de la famille, des déviations, de l'acceptation de certaines cultures, et des positions quelque fois rigides des unes et des autres parties sans jugement ni passion. Certes la liberté et l'égalité sont les bases de toute vie, mais faisons attention à la manière dont nous les utilisons. Car trop de liberté tue la liberté et ne disons-nous pas l'excès nuit. Qui a des oreilles qu'il entende. Tant que la société évolue, il aura toujours des impacts sur la famille car elle est la cellule de base de la société. C'est alors que les mutations existeront toujours. Ce que sera l'avenir de la famille se dessine simplement à travers cette volonté de découvrir donc une famille mutante. Cela sera-t-elle l'idéal pour toute l'humanité ? Ce qui paraît incertain et indéterminé. Une chose est sûre sans un retour aux normes du droit naturel ou aux valeurs morales la recherche du modèle familial fera toujours objet de grands débats. Pouvons-nous alors avoir une liberté égale ou une égalité de liberté ? Ce jeu de mot est une préoccupation qui dit beaucoup. Par conséquent l'avenir de la famille dépend de la liberté de chacun et de l'égalité de tous. Alors comment concentrer ces éléments pour que leur utilisation contribue au bien être sans pouvoir priver l'épanouissement de chacun et de tous ?